

La boucle du Val d'Amour à VTT - 74R

Val d'Amour



Port Lesney (© Anne Mathie/Jura Tourisme)



Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 3 h

Longueur : 29.5 km

Dénivelé positif : 835 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Lacs, rivières et cascades, Naturel

Ce circuit vous emmène vers la partie Est du Val d'Amour, le long de la rivière Loue, considéré comme l'un des plus beaux cours d'eau de France.

Suivre le balisage n°74 rouge

Itinéraire

Départ : Port-Lesney

Arrivée : Port-Lesney

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Port-Lesney

2. Pagnoz

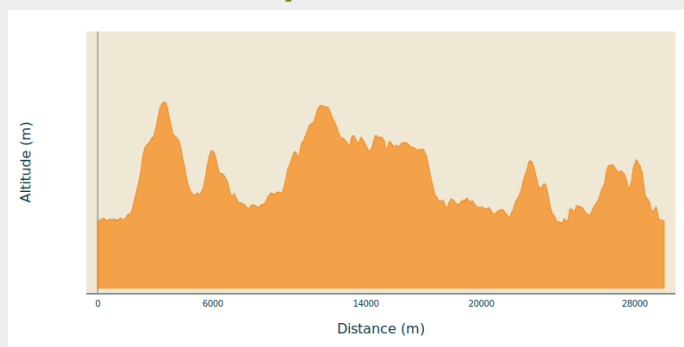
3. Mouchard

4. Aiglepierre

5. Cramans

6. Champagne-sur-Loue

Profil altimétrique



Altitude min 243 m Altitude max 428 m

Cet affluent du Doubs a suscité de nombreuses légendes et était autrefois utilisé pour acheminer le bois de la forêt de Chaux et divers autres denrées par les radeliers qui menaient leurs embarcations au rythme de l'eau. Le chemin s'attarde aussi en forêt et sur la côte de Champagne-sur-Loue, d'où vous pourrez contempler la Saline Royale d'Arc et Senans, chef d'oeuvre de l'architecte Claude Nicolas Ledoux, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE pas de changement de difficulté (reste rouge)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Arbois, suivre la N83, en direction de Mouchard et tournez sur la gauche en direction de Port Lesney sur la D48.

Parking conseillé

Parking à coté du Pont sur la Loue (route de Lorette)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.